



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Le vendredi 20 mars 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Étaient présents** : Mesdames Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Duquesnoy Frédérique, Francillard Eve, Huart Noémie, Lenfant Anne et Rey Suzanne – Messieurs Allegret Patrick, Berthet Gilles, Besson Jean-Luc, Besson Patrick, Charquet Pierre, Le Thérizien Serge, Rigaud-Minet Thibaud et Tardy Bruno.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

### 30-2026 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;  
Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,  
Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,  
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Après délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.  
Publié, notifié et transmis en préfecture.

**Secrétaire de séance,**



**Le Maire,  
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15		
Nombre de membres présents : 15		
Nombre de suffrages exprimés : 15		
Date de la convocation : 16/03/2026		
Date d'affichage : 16/03/2026		
Votes :		
Pour : 15	Contre :	Abstention :

**30/2026**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.